

COUNCIL OF EUROPE



eb CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 25 novembre 2022

CDCJ(2022)39

**COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE
(CDCJ)**

99^e réunion plénière

23-25 novembre 2022

Strasbourg, Palais de l'Europe, salle 2 et par vidéoconférence

RAPPORT DE RÉUNION

**Site internet du CDCJ : www.coe.int/cdcj
Adresse électronique du CDCJ : DGI-CDCJ@coe.int**

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) a tenu sa 99^e réunion plénière à Strasbourg et par vidéoconférence, du 23 au 25 novembre 2022, sous la présidence de M. Christoph Henrichs (Allemagne).

L'ordre du jour de la réunion figure à l'annexe I. Le rapport complet de la réunion, y compris la liste des participants¹, est disponible sur le site internet du CDCJ.

Points pour décision du Comité des Ministres

Le CDCJ invite le Comité des Ministres :

- à prendre note du rapport abrégé de sa 99^e réunion plénière, tenue à Strasbourg et par vidéoconférence, du 23 au 25 novembre 2022 ;
- à modifier le livrable 7 de son mandat actuel, qui recouvre un « examen des instruments juridiques relevant de sa responsabilité compte tenu de l'évolution technologique », par le « Manuel – « L'Administration et vous » (édition révisée) ;
- à considérer la nécessité de prolonger, jusqu'en 2024, les mandats de ses deux comités subordonnés, à savoir du Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE) et du Comité d'experts sur la protection des avocats (CJ-AV);

Points pour information du Comité des Ministres

Le CDCJ :

- prend note des remarques d'introduction du Président et de Mme Livia Stoica Becht, Secrétaire du CDCJ, portant sur le rapport du groupe de réflexion de haut niveau du Conseil de l'Europe, sur l'organisation d'un quatrième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe à l'invitation des autorités islandaises les 16-17 mai 2023, ainsi que sur les aspects budgétaires pour le biennium à venir ;
- souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants du Comité (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Lituanie, Pologne, Roumanie) ainsi que des membres participant pour la première fois en personne, qui se présentent et informent le comité sur les domaines de travail prioritaire du CDCJ;
- prend note des informations sur l'échange de vues que le Président du CDCJ a eu avec le Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur la coopération juridique (GR-J) le 17 novembre 2022) lors duquel le rapport du CDCJ à l'attention de la Secrétaire Générale sur l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire (Plan d'action de Sofia) a été longuement discutée ;
- convient que le Plan d'action de Sofia reste pertinent et que le CDCJ continuera, conformément à son mandat, de porter toute son attention aux questions du respect de l'Etat de droit et aux questions émergentes en la matière ; décide de la nécessité de procéder à des examens thématiques réguliers et charge son Bureau de développer des propositions² en tenant compte des thèmes prioritaires mis en avant par les Etats membres lors de l'échange de vues ainsi que de toute coordination et/ou coopération le cas échéant avec d'autres organes et/ou comités pertinents du Conseil de l'Europe;
- prend note des informations fournies oralement par le Président du Comité d'experts sur la protection des avocats (CJ-AV) sur les travaux du CJ-AV depuis juin 2022 et se félicite de l'état d'avancement ; tient une discussion générale sur les projets de dispositions du texte proposé de la Convention, et échange des vues sur les possibles options à explorer en priorité quant au mécanisme de mise en œuvre et fournit des orientations pour les prochaines étapes des travaux du CJ-AV ;
- prend note des résultats de la conférence internationale « Écoutez nos voix – Droits et détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement », organisée dans le cadre de la présidence irlandaise du Comité des Ministres (Dublin, Irlande, 3 octobre 2022) ; de l'audition de certaines parties prenantes organisée le 4 octobre 2022 ; des consultations ciblées d'enfants menées en 2022 dans trois Etats membres (Hongrie, Italie et Portugal) et du rapport de la 6^e

¹ Lors de la présente réunion plénière du CDCJ, les Etats membres sont représentés par 28 femmes et 21 hommes, respectivement 57 % et 43 %.

² Document de travail CDCJ(2022)28.

réunion du CJ/ENF-ISE, se félicite des progrès accomplis à ce jour par le CJ/ENF-ISE et exprime sa gratitude pour les réalisations accomplies sous la direction du Président sortant, M. Seamus Carroll (Irlande) ;

- examine le projet de recommandation sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement à la lumière des informations fournies par le Président et la Vice-présidente du CJ/ENF-ISE (M. Thomas Knoll-Biermann et Mme Stéphanie Hebrard respectivement) ; convient que l'organe subordonné continue ses travaux en élaborant deux projets de recommandations distincts, l'un relatif à la séparation des parents et l'autre aux procédures de placement, et charge le Bureau du CDCJ de travailler en étroite coopération avec le CDENF pour convenir des orientations supplémentaires à fournir à l'organe subordonné sur l'approche à adopter dans le processus de rédaction ;
- décide d'informer le Comité des Ministres, conjointement avec le CDENF, de la nécessité de prolonger le mandat du CJ/ENF-ISE jusqu'en 2024 ; charge le CJ/ENF-ISE de s'assurer qu'un projet d'instrument juridique sera finalisé par le comité pour approbation par les deux comités directeurs (CDCJ et CDENF) d'ici la fin de 2023 et le deuxième projet de recommandation dès que possible en 2024, et charge le Secrétariat de réviser les plans de travail du CJ/ENF-ISE et du CDCJ en conséquence ;
- tient un premier échange de vues sur le contenu du projet de guide pratique pour l'intégration de la dimension de genre dans les processus de réforme du droit public et du droit privé, et convient de la nécessité de revoir le format afin de rendre le texte plus concis et pratique, d'actualiser les exemples et études de cas des Etats membres, et de lancer des consultations par écrit en vue de finaliser et d'adopter le projet de guide lors de sa 100^e réunion plénière en mai 2023 ;
- approuve l'étude comparative sur le droit administratif et l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et d'autres systèmes algorithmiques dans la prise de décision administrative dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, préparé et présenté par le consultant du CDCJ, et autorise sa publication sous la responsabilité de son auteur sur le site internet du CDCJ ;
- tient un échange de vues avec M. Thomas Schneider, Président du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) sur les travaux dans ce domaine et convient de l'utilité de poursuivre de tels échanges sur la base de la réciprocité ;
- prend note la composition finale du groupe de travail restreint du CDCJ sur l'administration et intelligence artificielle (CDCJ-ADMIN-AI) et du démarrage des travaux ; analyse les propositions faites par le CDCJ-ADMIN-AI concernant les possibles travaux futurs du CDCJ dans le domaine et fournit au groupe de travail des orientations supplémentaires, le chargeant d'élaborer des propositions sur (a) l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) pour le maintien de l'ordre, l'administration de la justice et les frontières/migrations et (b) l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) ou d'autres formes de prise de décision automatisé (ADM) à des fins de communication, en vue de leur examen par le CDCJ lors de sa 100^e réunion plénière en mai 2023 ;
- examine la note conceptuelle préparée à la lumière des réponses reçues des Etats membres concernant l'examen des instruments juridiques relevant de la responsabilité du CDCJ compte tenu de l'évolution technologique afin d'évaluer les difficultés liées à la mise en œuvre et marque son accord sur la proposition du Bureau dans ce contexte de reporter l'exercice d'examen à plus tard, en ce qu'il demanderait trop de ressources et de temps pour le mener à bien, et invite le Comité des Ministres à substituer ce livrable 7 dans le mandat du CDCJ par la révision du Manuel « L'Administration et vous » à la lumière des développements liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle, activité qui relève du même domaine thématique ;
- prend note des informations fournies par le Président du groupe de travail restreint du CDCJ sur la migration (CDCJ-MIG), M. Francesco Crisafulli (Italie), et se félicite des progrès accomplis dans la rédaction du projet de guide à l'intention des praticiens sur la rétention administrative des migrants et des demandeurs d'asile; charge le CDCJ-MIG de revoir le projet de guide à la lumière des propositions formulées durant l'échange de vues et des commentaires des délégations à envoyer au Secrétariat avant le 13 janvier 2023 ; convient de la nécessité pour le CDCJ-MIG de tenir une ou plusieurs réunion(s) en 2023 et décide de prolonger son mandat en vue de finaliser le projet de guide, et de l'examiner et de l'adopter lors de la 100^e réunion plénière en mai 2023 ;
- prend note des informations fournies par le Secrétariat sur les résultats de la consultation menée auprès des Etats Parties ou non-Parties à la Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger (STE n° 62) et à son Protocole additionnel (STE n° 97) ainsi que des activités prévues pour promouvoir et mettre en œuvre ces traités ; convient de discuter des possibles suites à donner lors de sa prochaine réunion plénière en se fondant sur l'analyse des réponses des Etats membres au questionnaire ;

- examine les demandes des cinq organisations requérant le statut d'observateur auprès du CDCJ et/ou de ses organes subordonnés, prend note qu'ILIA n'a pas la personnalité juridique et ne remplit pas le premier et plus important critère fixé par le CDCJ pour obtenir le statut d'observateur; tenant compte des critères d'évaluation que le CDCJ a adoptés à sa 98^e réunion plénière, vote et octroie le statut d'observateur auprès du CDCJ au Conseil des barreaux européens (CCBE) et à la Commission Internationale de Juristes (CIJ), avec un accès immédiat à la 99^e réunion plénière ;
- poursuit ses discussions sur la célébration du 60^e anniversaire du CDCJ à l'occasion de la 100^e réunion plénière, à la lumière de l'avant-projet de programme préparé par le Secrétariat ; identifie plusieurs sujets prioritaires en ce qui concerne les réalisations à ce jour, les propositions de points saillants des normes juridiques en matière de mise en œuvre et les problématiques futures à traiter par le truchement de nouvelles normes juridiques pour une meilleure coopération juridique dans les domaines du droit public et du droit privé; formule des suggestions supplémentaires, y compris s'agissant d'éventuels intervenants/contributeurs; charge son Bureau, en étroite coopération avec le Secrétariat, de prendre les mesures nécessaires pour aller de l'avant dans l'organisation de cet événement, à la lumière des suggestions et des contributions supplémentaires que les délégations transmettront par écrit au Secrétariat d'ici le 9 décembre 2022 ;
- adopte un modèle type à utiliser pour collecter, de façon structurée, ciblée, et à l'avance des réunions plénières, des informations de la part des Etats membres sur leurs principaux développements législatifs dans les domaines du droit public et du droit privé, en rapport avec les travaux du CDCJ ;
- adopte un modèle type à utiliser par le Secrétariat pour collecter des informations de la part d'autres instances pertinent-e-s du Conseil de l'Europe, d'autres organisations internationales et la société civile sur leurs activités en cours et futures particulièrement pertinentes pour les travaux du CDCJ ; prend note des informations rapportées par le représentant du Conseil des barreaux européens (CCBE) sur leurs travaux d'intérêt commun avec le CDCJ et leur disposition à contribuer aux travaux du CDCJ ;
- prend note des informations fournies par la cheffe de la délégation de la Macédoine du Nord et du HCR sur les résultats de la table ronde sur « L'accès aux droits sociaux et économiques et aux services liés à l'intégration pour les réfugiés et les apatrides » (Skopje, 21 septembre 2022) et organisée dans le cadre de la coopération du CDCJ avec le HCR sur les actions prioritaires dans le domaine de l'asile et de la migration, dans le cadre de sa contribution au Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025) ;
- élit son Président (M. Christoph Henrichs - Allemagne), son Vice-président (M. Francesco Crisafulli - Italie) et un membre du Bureau (M. Abderrazzak Afkyr - Pays-Bas) pour une prise d'effet à partir du 1^{er} janvier 2023 ;
- nomme une nouvelle Rapportrice pour l'égalité de genre (Mme Alexandra Terés Erich - Andorre) et adresse ses remerciements à la Rapportrice pour l'égalité de genre sortante, Mme Signe Öhman (Suède) ;
- procède aux nominations nécessaires de ses représentant-e-s/suppléant-e-s pour 2023 afin d'assurer la meilleure représentation possible du CDCJ dans les travaux d'autres instances du Conseil de l'Europe où la contribution du CDCJ est requise et son expertise pertinente], telles qu'elles figurent à l'Annexe II, et invite toute autre délégation intéressée à exprimer leur intérêt vis-à-vis des postes restant vacants ;
- tient son échange de vues annuel pour évaluer l'achèvement des activités du CDCJ, à la lumière du document faisant l'état des lieux de la mise en œuvre des activités ; débat des propositions préliminaires d'activités pour 2023-2024 et au-delà ; révisé son plan de travail et activités prioritaires pour 2022-2025 et charge son Bureau et ses groupes de travail d'élaborer plus avant les propositions en suspens pour examen et adoption lors de la 100^e réunion du CDCJ ; convient d'informer le Comité des Ministres des modifications à apporter aux livrables du CDCJ suite au changement opéré dans l'ordre des priorités, à l'identification de nouvelles activités ou des retards ;
- examine son calendrier d'activités pour 2023 et convient de tenir sa 100^e réunion plénière à Strasbourg du 30 mai au 1^{er} juin 2023 ;
- adopte le rapport abrégé de la 99^e réunion plénière.

Ressources nécessaires

Le financement des activités décrites dans ce rapport et mises en œuvre en 2022 est assuré par le Budget Ordinaire.

Évaluation des activités menées à bien

Le CDCJ exprime sa satisfaction quant au travail de suivi entrepris pour mettre en œuvre les activités et les décisions prises par le CDCJ lors de sa 98^e réunion plénière, et son appréciation du rôle actif du Bureau dans ce contexte.

Modifications apportées à la composition du bureau du comité

Le CDCJ tient des élections, conformément à la Résolution CM/Res(2021)3 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail, pour les trois sièges suivants :

Président : M Christoph Henrichs (Allemagne) – réélu pour un deuxième et dernier mandat , du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Vice-président : M. Francesco Crisafulli (Italie) – réélu pour un deuxième et dernier mandat, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Membre du Bureau :

M. Abderrazzak Afkyr (Pays-Bas) – réélu pour un deuxième et dernier mandat, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Autres observations

Annexe I

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
3. Déclaration du Président et du Secrétariat
4. Interventions des membres du CDCJ nouvellement désignés
5. Examen des progrès réalisés

Justice et Etat de droit

- 5.1 Examen de la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire (Plan d'action de Sofia)
- 5.2 Protection de la profession d'avocat – CJ-AV (*livrable principal 1*)

Droit de la famille et droits de l'enfant

- 5.3. Droits et intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement – CJ/ENF-ISE (*livrable principal 2*)
- 5.4 Guide pratique pour l'intégration de la dimension de genre dans les processus de réforme du droit public et du droit privé (*livrable principal 5*)

Evolutions technologiques, y compris l'intelligence artificielle

- 5.5 Administration et intelligence artificielle – CDCJ-ADMIN-AI
- 5.6 Examen des instruments juridiques relevant de la responsabilité du CDCJ compte tenu de l'évolution technologique afin d'évaluer les difficultés liées à la mise en œuvre et propositions de livrables sur les suites à donner (*livrable principal 7*)

Migration

- 5.7 Projet de guide à l'intention des praticiens sur la rétention administrative des migrants (*livrable principal 8*)
- 5.8 Rapport sur l'état d'avancement et l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger (STE 62) et de son Protocole additionnel (STE 97) et propositions pour les prochaines étapes (*livrable principal 4*)
6. Observateurs : demandes de statut d'observateur auprès du CDCJ et/ou de ses organes subordonnés
7. Visibilité des travaux et livrables du CDCJ
8. Développements législatifs dans les Etats membres dans les domaines du droit public et privé
9. Coopération avec d'autres organes et comités pertinents du Conseil de l'Europe, d'autres organisations internationales et la société civile
10. Elections et nominations
11. Évaluation des activités achevées / Échange de vues annuel pour évaluer les activités du CDCJ et conseiller le Comité des Ministres sur les priorités futures dans ce secteur, y compris les nouvelles activités éventuelles et celles qui pourraient être interrompues (*tâche principale xiii*)
12. Avis du CDCJ (le cas échéant) (*livrable principal 15*)

13. Divers
14. Date et lieu de la prochaine réunion
15. Approbation du rapport de réunion abrégé

Annexe II

Nominations du CDCJ pour 2023

Rapporteurs thématiques du CDCJ

Rapportrice du CDCJ pour l'égalité de genre	Mme Alexandra Terés Erich (Andorre)
Rapporteur du CDCJ pour les droits de l'enfant	Rapporteur : M. Schütz (Autriche)
Rapporteurs du CDCJ pour les droits des personnes handicapées ³	M. Henrichs (Allemagne) – Président et/ou M. Crisafulli (Italie) – Vice-président

Représentant-e-s/suppléant-e-s du CDCJ auprès d'autres instances du Conseil de l'Europe

Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE)	Représentant : M. Arsénio de Oliveira (Portugal) Suppléant-e : Aucun-e
Conseil consultatif des juges européens (CCJE)	Représentant : M. Juan Fernando Armengot (Espagne) Suppléant : M. Arsénio de Oliveira (Portugal)
Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)	Représentant auprès de la CEPEJ : M. Arsénio de Oliveira (Portugal) Suppléant auprès de la CEPEJ : M. Rodriguez (Suisse) Représentante auprès Groupe de travail sur la cyber-justice (CEPEJ-GT-CYBERJUST) : Mme Dugré (France)
Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)	Représentant : M. Rodriguez (Suisse) Suppléant-e : Aucun-e
Comité directeur pour les droits de l'homme en biomédecine et santé (CDBIO)	Représentant : M. Rodriguez (Suisse) Suppléant-e : Aucun-e
Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)	Représentant : M. Knight (Royaume-Uni) Suppléant-e : Aucun-e
<i>Comité d'experts sur l'intégrité de l'information en ligne (MSI-INF)</i>	
<i>Comité d'experts sur le renforcement de la résilience des médias (MSI-RES)</i>	
<i>Comité d'experts sur les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (MSI-SLP)</i>	

³ A ses 97^e, 98^e et 99^e réunions plénières, le CDCJ est convenu, en l'absence d'autres candidatures, de charger, à titre transitoire, le Président et/ou le Vice-président d'être Rapporteur pour les droits des personnes handicapées et a invité tout-e membre intéressé-e à se porter candidat-e.

Comité sur l'intelligence artificielle (CAI)	Représentant : M. Afkyr (Pays-Bas) Suppléant : M. Rodriguez (Suisse)
Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)	Représentant : M. Schütz (Autriche) Suppléante : Aucun-e
Commission pour l'égalité de genre (GEC)	Représentante (= Rapportrice pour l'égalité de genre) : Mme Alexandra Terés Erich (Andorre)